

Image not found or type unknown



Divorce Française-Américain

Par **MarineChoulla**, le **06/07/2016 à 21:08**

Bonjour,
Je souhaiterais divorcer de mon mari qui est Américain. Nous nous sommes mariés à Las Vegas, le mariage a été transcrit au consulat Français de Los Angeles. Lui vit depuis 2 ans à Los Angeles et moi en Guadeloupe. Nous nous entendons très bien, mon mari viendra ici pour l'audience.
J'aimerais comprendre les différentes démarches qui seront nécessaires pour divorcer par consentement mutuel avec un avocat de Guadeloupe.
Merci de votre aide